

Coopérative scolaire de l'École Primaire Publique, à SAINT REMY (79 410), 11 Route de St Maxire
(079-00191)

Compte : Crédit Agricole n° 50923986014 - (mutualisé)

Mandataire : Sylvain CHESNEAU. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2020 au 31.08.2021

<u>CHARGES</u>				<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	4 256,55		7070 0008	Ventes d'objets	5 466,75
6168 1008	Assurances	27,75		7080 0008	Activités éducatives	201,60
6181 0008	Activités éducatives	2 556,12		7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00		7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 79	255,30		7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00		7562 0008	Participations des familles	1 406,00
6800 0008	Biens durables	0,00		7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		7 095,72		Total des produits (B) :		7 074,35
Résultat de l'année 2020 - 2021 (B-A) (+/-) : -21,37						

Bilan simplifié au 31 Août 2021

<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2021	<u>PASSIF</u>		
512	Banque(1)	976,76	110	Report à nouveau au 1.09.2020 :	1 245,40
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2020	
530	Caisse en espèces (2)	247,27		Résultat de l'année 2021 :	-21,37
5..	Autre compte	0,00			
	478.1 Erreur débitrice :	0,00		478.2 Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :		1 224,03	Total du passif :		1 224,03

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 976,76

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
Solde indiqué dans le bilan (case 512) :			976,76
Le rapprochement bancaire est bon.			

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2021 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Montant	Nombre	Somme
Billets:	200,00	0	0,00
	100,00	0	0,00
	50,00	0	0,00
	20,00	10	200,00
	10,00	3	30,00
	5,00	1	5,00
Pièces:	2,00	4	8,00
	1,00	2	2,00
	0,50	2	1,00
	0,20	4	0,80
	0,10	3	0,30
	0,05	1	0,05
	0,02	4	0,08
	0,01	4	0,04
Solde indiqué dans le bilan (case 530) :			247,27
L'arrêté de caisse est bon.			

Ce Compte-Rendu Financier 2020 - 2021 semble correct.

OCCE des Deux-Sèvres

Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2020 - 2021

Coopérative scolaire de l'École Primaire Publique, à SAINT REMY (79 410), 11 Route de St Maxire
(079-00191)

Compte : Crédit Agricole n° 50923986014 - (mutualisé)

Papiers à envoyer à l'OCCE 79	Validation de l'OCCE 79
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (identité de la Coopérative scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Sylvain CHESNEAU, mandataire, etc).	pas encore vérifié !
2. une copie du relevé du compte Crédit Agricole n° 50923986014, où figure le montant : 976,76 € .	pas encore vérifié !

Si tous ces documents-papiers (1, 2 et 3) sont numérisés, ils peuvent être envoyés par messagerie électronique à l'adresse de l'OCCE 79 :
ad79@occe.coop, en précisant bien les coordonnées de la coop. (son nom, le mandataire, le numéro du compte, etc).